

Prêt / Location de tapis

Saison 2019 - 2020

Le Comité possède 127 tapis rouges (2m x 1 m), 75 verts (2m x 1m) et 6 tapis verts de 1 m² (vinyle - 5cm).

Les clubs et / ou associations peuvent en disposer, sous réserve de disponibilité, dans les conditions suivantes :

❖ **Organisation d'une manifestation sportive ouverte aux autres clubs du département.**

Ex : tournoi, animation poussins / mini-poussins...

➤ Mise à disposition gratuite.

❖ **Organisation par un club du département d'une manifestation « personnelle ».**

Ex : gala, démonstration...

➤ Forfaits : 1 surface → 30 €, 2 surfaces → 60 €, la totalité → 80 €.

❖ **Organisation par une association non affiliée à la F.F.J.D.A pour quelque manifestation que ce soit.**

Ex : spectacle, démonstration...

➤ 1,00 € / tapis.

Cautions

- Une caution de 150 € sera demandée lors de la réservation des tapis. Elle sera rendue dès leur retour au lieu de stockage.
- Tout tapis endommagé fera l'objet d'une retenue de 100 €.

Retrait / restitution

- Les tapis doivent être rapportés à Saint-Pourçain, 6 rue de la Moutte - Garage n° 30 - dans les 15 jours qui suivent la manifestation et empilés comme indiqué dans le local.

Retrait / restitution du tapis départemental

Veillez contacter :

Laurent DUPUIS 06.81.18.01.58 (à défaut : Claude GOURLIER 06.59.82.21.58 / 04.70.34.82.21)

